

**MAIRIE DE L E V E N S**  
**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
 Liberté – Egalité - Fraternité  
 Département des Alpes-Maritimes  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 8 juillet 2024.*

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Didier GIORDAN, Mme Maimouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, M. Yan VERAN.

Étaient représentés : M. Thierry MIEZE a donné pouvoir à M. Régis GUILLAUME,  
 Mme Jeanne PLANEL a donné pouvoir à Mme Danièle TACCONI,  
 Mme Aline BAILLOT a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,  
 Mme Sophie LALOUM a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ne prennent pas part au vote : M. Thierry MIEZE et M. Jean-Claude GHIRAN

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 22 / votants : 25

Rapporteur : M. le Maire

\*\*\*\*\*

**11 - ACQUISITION AMIABLE DES PARCELLES CADASTREES AD n°625 et partie  
 de AD n° 627, APPARTENANT A MONSIEUR JEAN-CLAUDE GHIRAN**

\*\*\*\*\*

M. Jean-Claude GHIRAN est propriétaire des parcelles suivantes :

Section et numéros	HA	A	CA
AD n° 625	00	09	27
AD n° 627	00	35	44

situées au lieu-dit La Condamine, en zone naturelle (Nb) du PLUm,

La commune est déjà propriétaire de plusieurs parcelles dans ce secteur, où sont bâties notamment l'école élémentaire, la crèche. Dans le cadre du projet d'extension de l'école avec la création de locaux pour l'ALSH et la restauration scolaire, les parcelles AD n°626 et 628 nécessaires au programme, sont situées juste au-dessus des parcelles à acquérir.

L'acquisition de ce foncier représente donc pour la commune une réelle opportunité pour la création d'un équipement public.

Considérant que M. Jean-Claude GHIRAN souhaite vendre la parcelle AD n° 625 et une partie de la parcelle AD n° 627, représentant, au total, environ 2 000 m<sup>2</sup>,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par trois voix contre (M. Jean-Louis MORENA, M. François Dominique SEINCE, M. Régis GUILLAUME) :**

- D'acquérir au prix de 10 000 € les parcelles cadastrées AD n° 625 et AD n° 627p, pour une surface totale d'environ 2000 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Jean-Claude GHIRAN ;
- De confier à Maître Claude SEROR-HUREZ, notaire à Nice, la rédaction de l'acte de vente ;

**AR Prefecture**

006-210600755-20240708-DELIB11\_072024B-DE  
Reçu le 10/07/2024

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer pour le compte de la commune, tout acte nécessaire à la concrétisation de cette opération et à accomplir l'ensemble des formalités subséquentes.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,  
Antoine VERAN.

